**Règlement ALEFPA TRAIL 2023**



**CONDITIONS GENERALES**

L’ALEFPA TRAIL se déroulera en conformité avec le présent règlement, celui de la FFA et des courses hors stade.

Par leur inscription, tous les concurrents s’engagent à se soumettre à ce règlement, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règles.

Tous les participants coureurs ou randonneurs de l’ALEFPA TRAIL sont tenus de respecter le code de la route lors des passages sur des portions de routes. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront respecter leurs consignes, notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation.

Les inscriptions sont limitées à 1500 personnes pour l’ensemble des épreuves de l’évènement.

L’organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement des épreuves.

**Charte du participant :**

* Respectez l’environnement : tout jet de détritus (gels énergétiques, emballages papiers, bouteilles etc.) sur le parcours sera passible de disqualification directe.
* Respectez les bénévoles, sans qui la course ne serait pas possible.
* Venez en aide à tout concurrent en difficulté.
* Respecter les points de contrôle.
* Respectez le présent règlement.
* Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
* La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

**Coordonnées organisation :**

L’ALEFPA TRAIL est organisé par l’association ALEFPA SPORT

Tel : 07 88 09 69 72 Mail : [trail.eymoutiers@alefpa.fr](mailto:trail.eymoutiers@alefpa.fr)

**Présentation des épreuves Trails**

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle. Les épreuves se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l’équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s’adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure…).

**Sur chaque course, les inscriptions sont possibles en individuelle ou en duo.**

**Principe du Duo** : se court par équipe de 2 coureurs.

Les coureurs en duo prennent le départ ensemble et arrivent ensemble. Les coureurs doivent réaliser la totalité du parcours avec leur coéquipier sous peine de disqualification de leur équipe. Un concurrent dont le coéquipier a abandonné a la possibilité de terminer la course seul, mais ne sera pas classé.

**Inscriptions**

**Les inscriptions se font sur le site internet de l’ALEFPA Trail jusqu’au 20/09/2023 à 23H.**

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

* Un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de l’athlétisme en compétition, délivré moins d’un an avant la date de l’épreuve (ou sa photocopie certifiée conforme),
* Ou bien une licence sportive reconnue par la FFA saison 2022-2023 (mentionnant un certificat médical compétition) seront exigés pour participer à l’épreuve.

Une inscription ne sera jugée valable que si le dossier est complet (paiement, certificat médical  
ou licence reconnus par la FFA). La validité des certificats et licences fournis sera affichée sur le  
site internet de la plateforme d’inscription. Il appartiendra à chaque inscrit de s’assurer que le libellé « dossier complet » soit bien présent en face de son nom.

Nous rappelons que les mineurs restent sous l’entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent fournir une autorisation parentale lors des inscriptions.

**En s’inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :**

* Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l’éthique de la course.
* Je comprends et j’approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
* Je m’engage à respecter le règlement en tous points.
* Je déclare m’être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l’organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l’épreuve du fait d’une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée sans remboursement.

**Le 7 km :**

* Course nature en solo ou en duo.
* Un parcours de 7 km avec un dénivelé positif de 240 mètres.
* Ouvert à partir de la catégorie cadet (né avant le 01/01/2007)
* Comprenant un ravitaillement : km4
* Départ à 16h30 le samedi 23 septembre 2023, sur la place du marché à Eymoutiers.
* L’inscription comprend : lot de bienvenue, dossard, ravitaillements.
* Droits d’engagement : 5€ individuel et duo **(8€ à compter du 9 septembre)**
* Matériel obligatoire : une éco tasse.
* L’usage des bâtons n’est pas autorisé.

**Le 12 km :**

* Course nature, en solo ou en duo.
* Un parcours de 12 km avec un dénivelé positif de 540 mètres.
* Ouvert à partir de la catégorie cadet (né avant le 01/01/2007)
* Comprenant un ravitaillement : km9.8
* Départ à 16h00 le samedi 23 septembre 2023, sur la place du marché à Eymoutiers.
* L’inscription comprend : lot de bienvenue, dossard, ravitaillements.
* Droits d’engagement : 7€ individuel et duo **(11€ à compter du 9 septembre)**
* Matériel obligatoire : une éco tasse
* L’usage des bâtons n’est pas autorisé.

**Le 23 km :**

* Trail en semi-autonomie, en solo ou en duo.
* Comprenant 2 ravitaillements : km13 et km21
* Un parcours de 23km avec un dénivelé positif de 950 mètres.
* Ouvert à partir de la catégorie espoir (né avant le 01/01/2003)
* Départ à 14h le samedi 23 septembre 2023 sur la place du marché à Eymoutiers
* L’inscription comprend : dossard, ravitaillements, lot de bienvenue.
* Droits d’engagement : 10€ individuel et duo **(15€ à compter du 9 septembre)**
* Matériel obligatoire : une éco-tasse, une réserve d’eau de 1L minimum, une réserve alimentaire.
* L’usage des bâtons est autorisé.

**Le 44 km :**

* Trail en semi-autonomie, en solo ou en duo.
* Un parcours de 44km avec un dénivelé positif de 1640 mètres.
* Ouvert à partir de la catégorie espoir (né avant le 01/01/2003)
* Comprenant 5 ravitaillements : km13, km16, km25, km32, km41
* Départ à 11h00 le samedi 23 septembre 2023
* L’inscription comprend : lot de bienvenue, dossard, ravitaillements.
* Droits d’engagement : 20€ individuel et duo **(25€ à compter du 9 septembre)**
* Matériel obligatoire : une éco tasse, une réserve d’eau de 1L minimum, une réserve alimentaire, une couverture de survie, un sifflet, un portable.
* L’usage des bâtons est autorisé.
* Barrières horaires : à 16h au km31 ravitaillement Eybord et 17h45 au km37 ravitaillement Château

**Présentation des Randonnées**

**Les randonnées sont à allure libre**. Elles ne sont pas chronométrées et n’ouvrent pas droit en un classement.

**Le Certificat médical** n’est pas obligatoire même s’il est vivement conseillé.

**Les Mineurs**(participants âgés de 8 à 16 ans) doivent obligatoirement être encadrés d’un parent ou d’un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d’accident ou d’incident ou présenter une autorisation parentale à l’inscription.

Les parcours reprennent en partie ceux des courses. **Soyez donc vigilants ! Attention aux coureurs** !

**Le Code de la route** : tous les randonneurs sont tenus de respecter le code de la route lors des passages sur des portions de routes.

**Le balisage** est spécifique et différent des courses.

**Les inscriptions se font sur le site internet de l’ALEFPA Trail jusqu’au 20/09/2023 à 23H.**

**Randonnées : 4, 8 et 12 km**

* **Distances :** 4 km (D+100m), 8 km (D+250m) et 12 km (D+350m)
* **Départ:** à partir de **14h15 le samedi 23 septembre 2023** sur la place du marché à Eymoutiers.
* **Tarifs :**  **5 € (8€ à compter du 9 septembre)**
* **Ravitaillements :** Rando8 au km6. Rando12 au km9. Rando4 : ravitaillement arrivée.
* **L’inscription comprend** : lot de bienvenue, bracelet, ravitaillements.
* **Matériel obligatoire** : Un bracelet fourni par l’organisation, une éco tasse.
* **Matériel conseillé** : Une réserve d’eau 0,5L mini. Un coupe-vent imperméable.

**Remboursement de l’inscription :**

En cas d’annulation de l’épreuve par le participant,il sera possible soit que le participant obtienne gratuitement un dossard sur l’épreuve 2024, soit qu’il cède son dossard à la personne de son choix (sous réserve d’un certificat médical valide). Ces modalités seront possibles jusqu’au 1er Août 2023.

**Annulation par l’organisation :**

Pas de remboursement, il sera proposé un report de l’inscription pour l’édition suivante.

**Dossards :**

Le dossard doit être visible. Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

**Remise des dossards et des bracelets**

* **Décathlon Limoges Nord : le samedi 16/09 de 11h à 18h et le mercredi 20/09 de 14h à 18 heures**
* **Eymoutiers : Le samedi 23 septembre de 9h à 16h00**

**Ravitaillements**

Pour des raisons écologiques (gaspillage de plastique), **il n’y aura pas de gobelets plastiques sur les ravitaillements**. Il appartient à chaque participant de porter une éco tasse ou équivalent pour se ravitailler en liquide.

**Abandons et rapatriements**

En cas d’abandon ou de dépassement d’une barrière horaire, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement le plus proche, et lui remettre son dossard. Si aucun membre de l’organisation n’est présent à côté du coureur qui abandonne ce dernier devra contacter le PC course pour signaler son abandon.  
Sauf blessure, un participant ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Si le participant poursuit le parcours après un abandon ou après une barrière horaire dépassée, il le fait sous sa propre responsabilité.

**Sanitaires-Douches**

Des vestiaires et des douches chaudes homme-femme seront à la disposition des concurrents à la Halle des sports, Promenade des Sports.

**Accompagnants**

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.  
Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones  
de ravitaillements.

**Chronométrage-Points de contrôle**

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par notre prestataire.Chaque concurrent doit installer son dossard avec la puce électronique incorporée, fournis par l’organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification. Des contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

**Classement et récompenses :**

**- Pour les courses Trail :** Classement chronométrique scratch, 3 premiers H/F

**- Pour les duos :** Classement chronométrique scratch, 3 premiers de chaque course

**- Challenges association/entreprise/club**

Un trophée sera offert au club, entreprise ou association qui présentera le plus grand nombre de participants sur les **randonnées** et un trophée pour le plus grand nombre de participants sur les **Trails**.

Ces trophées seront remis en jeu chaque année.

**- Challenge Trail**

Les parcours 22 et 42 km de l’ALEFPA Trail font partis du « TRAIL87 CHALLENGE » organisé par le Comité Départemental Running 87.

**Sécurité**

Un dispositif de sécurité sera mis en place sur l’ensemble des parcours par un organisme spécialisé. Un poste de secours avancé sera implanté sur le site du départ.

**Droit à l’image**

Par sa participation à l’une des courses chaque concurrent autorise expressément l’association organisatrice à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ses courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l’épreuve et ce sur tous supports.

**CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

**Assurances :**

**- Responsabilité civile :** La responsabilité de l’organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

**- Assurance dommages corporels :** Sauf s’ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**- Protocole sanitaire**

L’organisation des épreuves tiendra compte des consignes gouvernementales en vigueur le jour de la manifestation.